

MODALITES FINANCIERES BTSA 1^{ère} année

Les tarifs annuels sont révisés chaque année par le Conseil d'Administration.

Le montant annuel facturé aux familles comprend :

1- **La contribution familiale :**

Ces frais participent au fonctionnement des services administratifs, pédagogiques, éducatifs, à l'amortissement et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition de matériel pédagogique et au financement des diverses cotisations.

Sont également incluses les **assurances obligatoires** en application de l'article 7 de la loi n° 76-622 du 10/07/76 ayant pour objet diverses dispositions relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture. Les élèves des Etablissements d'enseignement agricole bénéficient, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cet enseignement, des prestations d'**accident du travail**, dans le cadre du **régime d'assurance obligatoire des salariés agricoles**.

SANDAR cotise auprès des Assurances FEC, une assurance formule « harmonie » garantissant toute activité scolaire et extra scolaire (24 heures sur 24; 7 jours sur 7), ainsi que les dommages pouvant être causés aux biens du Maître de stage.

Une part de cette contribution familiale sert à financer l'association des élèves « Ressort », association culturelle et sportive, pour les projets d'animation.

- Réduction de 50% à partir du 2^{ème} enfant inscrit dans l'établissement pour 2019/2020.
- Tarifs préférentiels aux familles dont l'un des parents travaille dans l'enseignement catholique : Réduction de 30% pour 2019/2020.

2- **La cotisation pour le régime scolaire :**

- **La pension complète** : Elle comprend l'hébergement, la surveillance, le petit déjeuner, le repas de midi et celui du soir ainsi que l'ensemble des frais de personnel et d'entretien attaché au fonctionnement de ce service.

Ou

- **La demi-pension** : Elle comprend le repas de midi.

3- **La cotisation à l'Association des Parents d'Elèves** (APE) qui intervient pour aider au financement de projets d'un montant de 25 euros.

4- **La cotisation à la revue Lasalienne** d'un montant de 9.90 euros.

Nota Bene :

→ **Arrhes** : Tous les élèves versent des arrhes à l'inscription ou à la réinscription. Elles seront déduites de votre facture.

→ **Attention :**

QUELQUE SOIT LE MOTIF DU DÉPART OU UN CHANGEMENT DE RÉGIME, TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ ET PRIS EN COMPTE SELON LE CALENDRIER CI-APRÈS :

1^{er} trimestre : du 2 septembre 2019 au 1er décembre 2019

2^{ème} trimestre : du 2 décembre 2019 au 8 mars 2020

3^{ème} trimestre : du 9 mars 2020 au 30 juin 2020

Cependant, si une absence consécutive à une maladie ou un accident, est supérieure à 1 semaine, les repas sont remboursés à la demande écrite de la famille ou de l'étudiant s'il est majeur, sur présentation d'un justificatif au **secrétariat de l'établissement**.

Pour l'année 2019/2020

Contribution familiale annuelle :

1890.00 €



Demi-Pension, Pension Complète

Classe	Demi-Pension Annuelle	Pension Complète Annuelle
BTSA APV1 28 semaines	875.00 €	2 629.80 €
BTSA APV2 31 semaines	968.75€	2 818.35 €
BTSA TC1 30 semaines	937.50 €	2 755.50 €
BTSA TC2 28 semaines	875.00 €	2 629.80 €
BTSA GME1 28 semaines	875.00 €	2 629.80 €
BTSA GME2 30 semaines	937.50 €	2 755.50 €

Coût calculé en fonction de la présence effective des élèves et jusqu'à leur date de sortie.

Ces montants sont répartis sur l'année. (arrhes + 9 prélèvements automatiques d'octobre à juin).

Coût des repas : Matin : 1.65 € - Midi : 6.25 € - Soir : 6.25 €



Cotisation Association Parents d'Elèves de SANDAR : 25 €/an

+ **Abonnement à la revue du réseau lasallien : 9.90 €/an**

La revue « La Salle Liens International » est éditée en septembre, décembre, mars et juin.



Cotisations Facultatives

→ **Accueil du dimanche soir :**

410 €/an

En cas d'accueil exceptionnel durant l'année scolaire, merci d'en faire la demande auprès du responsable de vie scolaire, Monsieur VIZIER, au plus tard le jeudi qui précède. Veuillez noter que ce service exceptionnel vous sera facturé 15 €.

→ **Option BTSA SUP' :**

montant communiqué à la rentrée